



Chers parents,

Bienvenue aux nouveaux parents, élèves et enseignants qui entament leur première rentrée scolaire à Fégréac. C'est avec plaisir que je m'adresse à vous par le biais de ce courrier afin de vous donner les informations utiles pour bien démarrer la prochaine rentrée scolaire.

Vous trouverez, en complément de ce dossier, les informations essentielles pour que la rentrée se déroule dans de bonnes conditions.

Vous trouverez dans ce dossier :

- ↳ Des informations sur les tarifs de la restauration, le périscolaire, la musique, la piscine et la médiathèque ;
- ↳ La fiche de suivi à compléter **et à remettre à la mairie** ;
- ↳ Le permis à point. Ce permis est **à signer par les parents et l'enfant, et à remettre à la mairie.**

Depuis la rentrée scolaire 2021, la commune utilise le portail famille. Cet outil informatique est un espace numérique qui vous permet d'effectuer les démarches liées aux activités de votre enfant depuis un accès sécurisé accessible 7/7 jours et 24/24 heures (Inscriptions ; Réservations ; Annulation d'une réservation ; Réception de votre facture ; Paiement en ligne).

Concernant le règlement de vos factures de cantine, je vous encourage vivement à opter, dès la rentrée, pour le prélèvement automatique. Cette formule a déjà été adoptée par la majorité des familles. Sa mise en place est gratuite sur simple demande via le Portail Famille. Les autres solutions de paiement vous sont présentées ci-après.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter la mairie ou l'adjointe aux affaires scolaires, Solène MIGLIORATI, le vendredi matin (sur rendez-vous).

Vous pouvez également consulter le site internet de la commune « fegreac.fr » où menus et diverses informations sont en ligne.

Je vous souhaite, chers parents et enfants, une très bonne année scolaire.

L'Adjointe au Maire
Solène MIGLIORATI

RESTAURATION SCOLAIRE



CANTINE

- **PORTAIL FAMILLE**

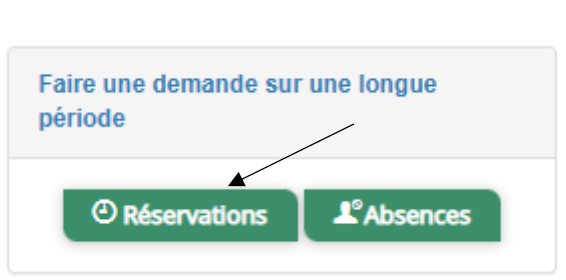
Dorénavant, **tous les mouvements** concernant la restauration scolaire seront gérés par les parents (inscriptions, annulation, absence pour maladie) via le portail famille. Disponible gratuitement par application mobile ou sur ordinateur.

Si vous ne possédez pas de compte, veuillez dans un premier temps effectuer une création en vous rendant sur le lien suivant en utilisant la version pc et non l'application :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieFegreac44460/accueil>

Une fois votre compte créé, l'équipe administrative de la mairie vous enverra un code abonné par mail qui vous servira de mot de passe pour votre première connexion. Vous pourrez ensuite le modifier. Pour cela, nous aurions impérativement besoin que vous nous retourniez votre « **FICHE DE SUIVI** ».

Vous avez la possibilité d'inscrire votre ou vos enfant(s) à l'année en vous rendant dans l'encadré « faire une demande sur une longue période ». Espace famille/ Planning des activités.



Un guide d'utilisation est accessible sur le site de la commune de Fégréac en cas de difficulté avec le logiciel dans « Services / La restauration scolaire ». Vous pouvez également contacter la mairie.

Si votre mot de passe ne fonctionne pas, cliquez sur « Je n'arrive pas à me connecter » pour le réinitialiser.

Pour information :

L'équipe de la restauration scolaire tolérera les oublis ou difficultés d'inscription et d'annulation pour le mois de septembre, le temps de vous familiariser avec le portail famille et ainsi gérer les mouvements de votre/vos enfant(s). Cependant, à partir du 1^{er} octobre, les pénalités de non-réservation seront appliquées.

Délais à respecter :

En cas de maladie : Annulation le jour même avant 9h30.

En cas d'inscription ponctuelle : Inscription la veille avant 9h30. Pour une inscription un lundi, réservez le vendredi avant 9h30.

En cas de grève ou sortie scolaire : L'école se charge de prévenir la mairie

- **TARIFS & RÈGLEMENTS**

PRESTATAIRE : Océane de Restauration de FEGREAC

<u>TARIFS :</u>	Repas enfant :	3,19 euros
	Repas enfant extérieur commune :	3,73 euros
	Repas adulte :	4,78 euros
	Pénalité non-réservation :	2,00 euros

Ceux-ci seront revalorisés au 1^{er} janvier 2023.



Pour rappel, le coût de revient d'un repas est de 8,50€ par enfant.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE VOS FACTURES DE CANTINE :

1. Prélèvement bancaire (vers le 20 du mois) : Il s'agit du moyen de paiement à privilégier. Pour cela, remplissez l'autorisation de prélèvement SEPA jointe au dossier accompagné d'un RIB.
2. Par chèque : à l'ordre du Trésor Public et à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Service de gestion comptable de Redon
1 rue des Ecoles
CS 80261
35600 REDON

3. En ligne : Directement via le portail famille ou la plateforme PAYFIP, le lien internet se trouve en haut à gauche de votre facture

FACTURE

N° : 2022-011903 du 01/06/2022

Prélèvement le 17/06/2022

Code collectivité PAYFIP 064041

N° référence PAYFIP 2022-83-00-2365

Vous pouvez payer cette dette en vous connectant sur :

<https://www.payfip.gouv.fr>

Identifiant structure publique

Référence à reporter

4. En espèce : chez les buralistes partenaires pour le paiement cantine.

REDON (35600)

1 BAR DES 2 PORTS REDON
66 RUE DE VANNES

2 PEN DUICK (REDON)
45 RUE NOTRE DAME

3 TOTEM VILBOUX
8 RUE DU MARECHAL FOCH

ST GILDAS DES BOIS (44530)

1 TABAC PRESSE ST GILDAS
ROUTE DE PONTCHATEAU

GUEMENE PENFAO (44290)

1 PRESSE TABAC DE LA PLACE
7 PLACE SIMON

En cas de difficulté financière, merci de prendre **contact le plus rapidement possible** avec les services de la mairie, pour mettre en place un échéancier.

AUTRES INFORMATIONS :

SERVIETTE : Votre enfant doit apporter sa serviette, **marquée à son nom**, le lundi et la reprendre le vendredi.

TRAITEMENT MEDICAL / ALLERGIE : Si votre enfant suit un traitement médical, il est indispensable de joindre une ordonnance récente à l'équipe de restauration scolaire et leur indiquer les protocoles à suivre. Également fournir une attestation écrite autorisant l'administration des médicaments.

DISCIPLINE PERMIS À POINT : Le permis à point est à signer par l'enfant et le ou les responsables et à nous retourner.

LE PÉRISCOLAIRE

La commune a délégué la gestion de l'accueil périscolaire à
SPL LA ROCHE



Pour vous y inscrire :

Contactez le service administratif de La Roche :

par téléphone au 02.52.78.00.10

par mail : spl.laroche@audomainedelaroche.fr

MUSIQUE & PISCINE

INTERVENANT : École de musique de Redon Agglomération (02.99.71.11.99)

COURS DISPENSÉS SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

3 h 30 pour l'ensemble des écoles, et ensuite répartition suivant le nombre d'enfants

Les horaires des séances de piscine pour chaque élève des classes concernées vous seront communiqués ultérieurement (voir votre école).





LA MÉDIATHÈQUE

LES HORAIRES :

Mardi :	de 16h00 à 18h15
Mercredi :	de 10h00 à 12h30 -14h00 à 18h00
Vendredi :	de 16h00 à 18h15
Samedi :	de 10h00 à 12h30-14h00 à 16h00
Dimanche :	de 10h00 à 12h00

LES TARIFS :

Adhésion individuelle adulte :	14 euros pour 1 an.
Adhésion (- 18 ans) :	gratuit
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires minimas sociaux :	gratuit

TÉLÉPHONE : 02.40.11.83.80

MAIL : mediathequefegreac@orange.fr



ASSOCIATIONS PARENTS DES ÉLÈVES

ÉCOLE DE LA MADELEINE :

A.P.E. : Présidente : Madame Angélique BAUCHET
Mail : ape44460@gmail.com

ÉCOLE SAINT CHARLES :

O.G.E.C. : Présidente : Madame Emma POULAIN-SÉROT
Mail : emma@ecpr.bzh

A.P.E.L : Président : Monsieur Aymeric GUIHO
Mail : aymeric.guiho@gmail.com